

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE



Recension auprès des CASNAV :
pratiques d'accueil et dispositifs de
scolarisation dans le second degré,
pour les jeunes nouvellement arrivés.

Paroles d'Hommes et de Femmes, juin 2015/juin 2017

15 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris - 06 32 53 16 06

<https://100temoins100ecoles.wordpress.com/paroles-dhommes-et-de-femmes/>

Réalisée auprès des académies d'Aix-Marseille,
Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon,
Nantes, Nice, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles



L'accueil des jeunes primo-arrivants par les CASNAV

Créés en 2002, les centres pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV), anciens centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM) ont pour mission « *l'aide à l'intégration des élèves nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage, à et par l'école* »

Par la circulaire du 2-10-2012, du ministère de l'éducation nationale, leur organisation est redéfinie afin d'améliorer la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) :

« Le Casnav est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. Cette expertise porte sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques, sur la formation des enseignants et des cadres. Il participe également aux réflexions sur les politiques linguistiques. Structure d'appui académique ou inter-académique, il fonctionne dans le cadre d'un réseau d'échanges et de mutualisation au service de tous les acteurs impliqués dans le suivi des élèves allophones et des élèves de familles itinérantes. »

Rôle et missions des CASNAV

Ils sont organisés selon un double pilotage:

- national pour la mise en œuvre des orientations et des conditions générales de scolarisation des EANA et des EFIV ;
- académique, les recteurs veillant aux moyens humains et matériels nécessaires, en fonction du contexte académique. Les recteurs désignent les responsables académiques et les conseillers techniques parmi les personnels d'inspection.

Chaque académie dispose d'un CASNAV et exerce ses missions sur les différents départements qui la composent. Le responsable académique est chargé de formaliser, en fonction du contexte local et en collaboration avec les services départementaux notamment :

- l'accueil, d'évaluation, d'affectation et de scolarisation des élèves en liaison avec les centres d'information et d'orientation (CIO)) et les services départementaux chargés de la scolarité ;
- l'implantation des unités pédagogiques spécifiques, l'appui aux équipes pédagogiques pour l'élaboration des projets d'école et d'établissement ;
- la formation des enseignants.

**expertise
information
coopération
médiation
diffusion de ressources
pédagogiques
formation**

La scolarisation des jeunes primo-arrivants de moins de 16 ans

Les dispositifs de scolarisation

Depuis la circulaire de 2012, une dénomination commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones arrivants est adoptée, dans les 1er (écoles élémentaires) et 2nd degrés (collèges et lycées) :

Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A)

Ces dispositifs inscrits dans les projets d'établissements, avec une implication de l'équipe enseignante afin d'intégrer le plus rapidement possible les élèves dans le cursus ordinaire.

Pour le second degré, les UPE2A sont des dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisé :

- d'une durée d'un an de prise en charge pédagogique, de date à date ;
- avec une inscription de l'élève en classe ordinaire (1 à 2 ans d'écart) ;
- avec un enseignement intensif du français, de 12 heures minimum et de deux autres disciplines (mathématiques, langue vivante)
- une adaptation des emplois du temps permettant de suivre l'intégralité d'une discipline (horaire scolaire identique aux élèves inscrits).

Pour les élèves peu ou non scolarisés antérieurement (NSA) :

la circulaire prévoit une scolarisation en UPE2A à temps complet + éducation physique et sportive (EPS), musique, arts visuels, etc... en classe ordinaire.

La scolarisation des jeunes primo-arrivants de plus de 16 ans

En ce qui concerne la scolarisation des jeunes de plus de 16 ans, la circulaire de 2012 stipule :

« Les élèves allophones arrivants âgés de plus de 16 ans, ne relevant pas de l'obligation d'instruction, doivent bénéficier, autant que faire se peut, des structures d'accueil existantes. Un réseau de classes d'accueil en lycée et prioritairement en lycée d'enseignement général et technologique se développe.

La mission générale d'insertion de l'éducation nationale (MGIEN), chargée de la prévention et du rattachage, développe des dispositifs conjoncturels en collaboration avec les Casnav, ayant pour objectif de faire accéder ce public à la maîtrise de la langue (orale et écrite), d'élaborer un projet professionnel individualisé et d'intégrer un parcours de formation, par la découverte des filières professionnelles existantes, leur garantissant un diplôme qualifiant.»

La MGIEN s'appelle aujourd'hui MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire)

Jeunes de plus de 16 ans, allophones ou francophones, pouvant intégrer un cursus scolaire en lycée général et technologique :

- double scolarisation, en UPE2A lycée et en classe ordinaire (ex: académies d'Aix-Marseille, Amiens, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris, Strasbourg, Versailles) ;
- scolarisation en classes ordinaires avec des heures de soutien linguistique en français langue seconde (FLS), (ex: Bordeaux, Vendée, Rouen, Var).

Jeunes de plus de 16 ans, allophones ou francophones, relevant d'une scolarisation en lycée professionnel :

- scolarisation en UPE2A semi-ouverte (ex: académies d'Aix-Marseille, Lyon, Paris, Versailles) ;
- scolarisation en classe ordinaire avec des heures de soutien linguistique en FLS (ex: académie de Rouen).

Constat

Toutes les académies ne mènent pas la même politique académique quant à la scolarisation des jeunes de plus de 16 ans. Si tous les Casnav reçoivent tous les jeunes jusqu'à 18 ans dans les cellules d'accueil pour les tests pédagogiques d'évaluation et de positionnement, ils n'ont pas tous les mêmes solutions de scolarisation à proposer. On peut également trouver des disparités de traitement à l'intérieur d'une même académie, par département. Si le contexte départemental dans une académie justifie de besoins différents, une iniquité de traitement peut apparaître, même si la volonté des Casnav tend vers cette équité. Les solutions de scolarisation varient également en fonction des profils scolaires des jeunes primo-arrivants.

La scolarisation des jeunes primo-arrivants de plus de 16 ans : quelques exemples

Académie d'Aix-Marseille

Les UPE2A de l'académie Aix-Marseille sont des dispositifs différenciés ouverts, de 12 mois à partir de la date de scolarisation de l'élève, comme le précise la circulaire de 2012. Les UPE2A pour + de 16 ans, en lycée général, fonctionnent sur le principe des 1er degré et collèges, c'est-à-dire de façon ouverte. Néanmoins, certains dispositifs sont semi ouverts, particulièrement en lycées professionnels : les élèves primo-arrivants ont un emploi du temps commun, en classe fermée, et des phases de stage qui les ouvrent sur le reste de l'établissement.

Académie d'Amiens

Il existe des dispositifs en lycée général, avec des élèves allophones qui ont un profil d'élèves d'enseignement de lycée général et technologique. L'élève est inscrit dans l'établissement où il suit les cours en classe ordinaire, et va suivre les cours en FLS dans l'établissement où est située l'UPE2A de réseau, pour une ou plusieurs demi-journées par semaine, selon ses besoins. Sur un territoire urbain, avec un nombre d'établissements scolaires important, l'UPE2A de réseau fonctionne bien et permet de scolariser les enfants dans plusieurs établissements. Ainsi, le parcours scolaire de chaque élève n'est pas prédéterminé par l'endroit où se trouve la structure ; il faut cependant un nombre d'heures suffisant pour que les enfants soient bien pris en charge. Pour la scolarisation des plus de 16 ans, peu scolarisés auparavant, le Casnav d'Amiens travaille avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Académie de Lyon

Trois espaces d'accueil pour EANA de plus de 16 ans dans l'académie : UPE2A, triple A, et MLDS. Jusqu'en 2014, il n'y avait des UPE2A lycée uniquement dans le Rhône. Des UPE2A lycée ont été créées dans l'Ain et la Loire. Ce ne sont pas des postes entiers de 18 heures, mais des blocs de moyens non pas provisoires mais pérennes.

Académie de Nantes – Casnav 85

Il existe un seul dispositif UPE2A au collège Renoir de La Roche-sur-Yon, uniquement pour les élèves de collège. Pour les élèves de plus de 16 ans, la MLDS propose une prise en charge, le Casnav ne fait pas de suivi des élèves.

Académie de Rouen

Le Casnav reçoit tout le monde jusqu'à 18 ans. Il n'y a pas d'UPE2A en lycée. Pour les élèves de plus de 16 ans qui, de par leur parcours et leur scolarité, sont capables d'intégrer le lycée général ou professionnel, il existe des cours de soutien linguistique, en dehors du temps scolaire, en général le mercredi après-midi. Cela ne concerne que des élèves qui ont déjà un niveau en français et un niveau scolaire suffisants. Il s'agit de 3 heures de prise en charge, hors temps scolaire, placées autant que possible sur des lycées accessibles par les transports en commun, puisque les élèves ne sont pas scolarisés dans les mêmes établissements. Il faut trouver des positionnements stratégiques pour pouvoir toucher le plus grand nombre de lycéens possibles.

L'accueil des jeunes primo-arrivants peu ou non scolarisés auparavant

Dans le 2nd cycle, les jeunes primo-arrivants de moins de 16 ans sont scolarisés en collèges dans les UPE2A, quel que soit leur niveau antérieur de scolarisation dans le pays d'origine. **Les cellules d'accueil mises en place par les établissements scolaires ou par les centres d'information et d'orientation (CIO) et les Casnav, permettent d'évaluer, de positionner le jeune et de proposer un parcours de scolarisation à la fois en UPE2A et dans la classe de rattachement.**

Des structures UPE2A pour élèves NSA en collège se développent dans les Casnav. Ces classes à effectifs réduits fonctionnent en classes semi-ouvertes ou fermées.

Après 16 ans, la scolarisation n'étant plus obligatoire et la circulaire de 2012 précisant « autant que faire se peut », les jeunes primo-arrivants peu ou non scolarisés auparavant ne bénéficient pas tous de solutions de scolarisation, selon l'académie dont ils dépendent. Les Casnav peuvent se trouver démunis par rapport aux possibilités de scolarisation.

Jeunes de plus de 16 ans, allophones ou francophones, peu ou pas scolarisés antérieurement, relevant de dispositifs de scolarisation fermés :

- **Casnav** : UPE2A NSA de l'académie de Paris ; Triple A de l'académie de Lyon ; classe d'accueil et de remédiation (CLAR) d'Evry de l'académie de Versailles ;

- **MLDS/FLS** : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lyon, Paris, Rouen, Strasbourg, Nantes (Vendée), Versailles. Dans l'académie de Bordeaux, il existe un dispositif MLDS/FLS pour jeunes primo-arrivants francophones ;

- **associations** en collaboration avec les Casnav:

- action jeunes allophones nouvellement arrivés (Jana) des pupilles de l'enseignement public des Bouches-du-Rhône (Pep 13) de l'académie Aix-Marseille, à Marseille ;

- action cycle d'enseignement primo-arrivants jeunes (Cepaj) du centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (Cieres) de l'académie Aix-Marseille, à Marseille;

- dispositifs «passerelle» des associations «femmes dans la cité» et du «centre social et culturel de Sainte Musse» de l'académie de Nice (Var), à Toulon.

L'accueil des jeunes primo-arrivants peu ou non scolarisés auparavant : quelques exemples

Académie d'Aix-Marseille

L'académie d'Aix-Marseille a mis en place, en partenariat avec la MLDS, 6 modules d'accueil et d'accompagnement (MODAC) :

- les élèves primo-arrivants de + de 16 ans, avec un niveau scolaire insuffisant pour aller en UPE2A, y sont orientés après leur évaluation, pour une durée de 12 mois temps scolaire ;
- fermés, de 15 à 16 places chacun, les élèves ;
- gérés par les CASNAV au niveau des budgets et des évaluations.

Face aux flux supplémentaires de jeunes primo-arrivants NSA de 16 à 18 ans, ne pouvant intégrer une UPE2A ou un MODAC, des dispositifs associatifs ont été mis en place dans l'académie accompagnés par le Casnav dans le suivi et la validation des évaluations.

Deux associations :

- le CIERES,
- les PEP 13.

Faute de dispositifs adaptés, ces associations accueillent de plus en plus de jeunes, ce qui n'est pas leur mission première. Le risque, pour les associations, est de ne pas atteindre leurs objectifs de réussite aux tests d'évaluation et de remettre en question leurs financements.

Académie de Lyon

Le triple A (allophones, arrivants, analphabètes) est un dispositif académique qui a débuté en octobre 2015, financé par le FSE. L'idée était de l'inscrire dans une réussite, plutôt que de stigmatiser un échec ou des lacunes, en référence à la note financière : 3 dans le Rhône, 1 dans la Loire, 1 dans l'Ain. Ils comportent :

- un accueil de 16 jeunes, pour toute l'année scolaire ;
- une douzaine d'heures de cours de FLE et d'alphabétisation ;
- selon les départements, des cours de math, à raison de deux heures par semaine ;
- un parcours sur l'orientation et la sortie du dispositif.

Dans la mesure du possible, le Casnav essaie de faire passer un certain nombre de diplômes aux élèves, afin de valoriser ce parcours et de leur permettre de prendre confiance en eux: le DELF, l'attestation de sécurité routière, le diplôme de formation aux premiers secours... Ils sont situés dans des lycées professionnels, sauf dans la Loire, où le dispositif est installé dans un collège, qui est aussi porteur de la MLDS allophones, du pôle allophone de la Loire et du centre de ressources. C'est un collège centralisateur pour l'accueil des élèves allophones.

L'accueil des jeunes primo-arrivants peu ou non scolarisés auparavant : quelques exemples

Académie de Nice - Casnav 83

Dispositif associatif fermé, porté par le centre social et culturel de Sainte Musse :

- un accueil d'une vingtaine de jeunes EANA très peu ou jamais scolarisés auparavant ;
- le Casnav propose l'hébergement en lycée professionnel

À la fin de l'année scolaire, un quart des jeunes peuvent être réintégrés en CAP, dans la formation initiale. Les autres intègrent la vie active directement, via un CFA ou par leur propre réseau. 10% d'entre eux ne sortent pas de la précarité.

La plus value de cette action est son approche globale. Les formateurs travaillent avec d'autres partenaires dans les domaines de la santé, artistique, professionnel. Ils proposent un emploi du temps riche et diversifié, dont l'action essentielle est l'accompagnement dans le projet professionnel. Ils ont beaucoup de contacts avec les éducateurs qui suivent les jeunes ou les familles, ce qui ne fait pas partie du cahier des charges d'un professeur de l'éducation nationale. En étant dans un lycée, les bénéficiaires peuvent être en contact avec les autres élèves, ils ont accès à la restauration scolaire, au centre de documentation et d'information (CDI), à tout ce qu'un élève ordinaire a droit. Ils ont un vrai statut d'élève.

Constat

En dehors des UPE2A NSA de l'académie de Paris, prises en charge par le rectorat, ces solutions de scolarisation et de formation relèvent de co-financements (fonds social européen (FSE), directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), directions départementales déléguées de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDJSCS), Réussite éducative des départements, fondations etc.). Charge à chaque porteur de projet de les trouver. Les rectorats peuvent parfois accorder des blocs de moyens provisoires (BMP) pour soutenir ces actions, qui bénéficient toujours de l'expertise des Casnav. Selon les bonnes volontés des proviseurs, des lycées professionnels peuvent héberger ces classes apportant ainsi un statut d'élèves aux jeunes.

Les projets FSE demandent une capacité de gestion et un suivi de projet, en termes de volumes horaires et de moyens humains, que tous les Casnav académiques ne peuvent apporter. Ce sont des projets dont la durée peut être fixée entre 6 et 24 mois, qui ne garantissent pas une pérennisation des actions.

Les mineurs non accompagnés (MNA) dans les dispositifs d'accueil des jeunes primo-arrivants

Focus sur une problématique d'urgence

Un nombre de plus en plus important de mineurs non accompagnés, auxquels il n'est pas possible de proposer de solution de scolarisation, compte tenu de leur niveau scolaire, pose une problématique d'urgence, d'autant que leur projet migratoire n'est la plupart du temps pas un projet de scolarisation, mais un projet d'emploi. Les Casnav et les établissements scolaires se retrouvent face à des situations de détresse. A l'issue de leur majorité, les jeunes ne sont plus pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Dans ce cas, ils se retrouvent sans logement, sans ressources, mais pour certains d'entre eux, toujours dans le cadre scolaire.

Le démantèlement de la jungle de Calais a amené dans les différentes académies, des jeunes non accompagnés, qui n'ont d'ailleurs pas tous plus de 16 ans. Ils auraient pu et dû être scolarisés bien avant. Certains sont sur le territoire depuis longtemps, ils ont été découverts récemment, sont devenus francophones entre temps, et ne peuvent pas intégrer de dispositifs pour allophones. Face à un jeune qui arrive à 17 ans et demi, qui n'est jamais allé à l'école, l'institution scolaire est clairement en difficulté.

Les MNA dans les dispositifs d'accueil des jeunes primo-arrivants : quelques exemples

Académie d'Amiens

L'académie d'Amiens reçoit des mineurs non accompagnés dans les trois départements et particulièrement dans l'Oise, avec la proximité de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle et la déconcentration de la région parisienne. C'est une part importante du public. En 2015, sur à peu près 1500 élèves accueillis, le Casnav d'Amiens a accueilli 200 mineurs non accompagnés. Un protocole a été signé avec la PJJ, le département, l'ASE, le rectorat. Le Casnav se retrouve face à des situations de détresse, parce que les jeunes ne sont pas forcément pris en charge dans le cadre de l'ASE, et dans ce cas, le Casnav ne peut les scolariser. En revanche, une fois que le jeune est pris en charge, la solution scolaire arrive assez rapidement. Avec une scolarisation, la situation devient difficile après 18 ans. Les jeunes sont de moins en moins pris en charge par les conseils départementaux à l'issue de leur majorité, se retrouvent sans logement, sans ressources, mais toujours dans le cadre scolaire.

Les MNA dans les dispositifs d'accueil des jeunes primo-arrivants : quelques exemples

Académie de Bordeaux

En ville, les foyers n'ont plus de places, les MNA sont relogés en hôtels, encadrés, «autant que faire se peut», par des éducateurs. Le département de la Dordogne reçoit le « trop plein » de l'ASE de Paris, et le département du Lot-et-Garonne celui de l'ASE de Toulouse. Enormément de mineurs non accompagnés sont hébergés en familles d'accueil ou en foyers, dans ces deux départements. Des solutions scolaires, en inclusion, avec des petits soutiens FLS, leur sont proposées, mais les solutions de vie ne sont pas très satisfaisantes, elles ne correspondent plus à leur projet de migration autour de l'emploi et de la ville. En zone rurale, la réponse sur un territoire est difficile à donner. Les établissements se «débrouillent» avec les moyens octroyés par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Académie de Clermont-Ferrand

En 2015, sur 1000 EANA de 6 à 16 ans arrivés dans les quatre départements, au moins un dixième étaient des mineurs non accompagnés, voire plus. Ils arrivent, soit envoyés par l'ASE, soit par la Ligue des Droits de l'Homme. Une plateforme nationale oriente les MNA. Arrivent, maintenant, à Clermont-Ferrand et au Puy-en-Velay, des jeunes qui ne seraient peut-être jamais arrivés autrement. Ils sont totalement non francophones. Il revient aux services locaux de les accueillir et au Casnav de les scolariser. Si un dispositif s'est ouvert en 2015 au Puy-en-Velay, c'est suite à cette nouvelle procédure de plateforme. Cela ne concernait que douze jeunes, mais cela a été suffisant.

Académie de Nantes – Casnav 85

La Vendée accueille de plus en plus de mineurs non accompagnés. Le Casnav travaille très peu avec les partenaires, il existe peu d'accès à des temps d'échanges. En 2015, quelques commissions ont rassemblé différents partenaires, mais cela reste assez marginal, d'autant que le rôle du Casnav se porte plutôt sur le domaine pédagogique : comment insérer les élèves en classe, comment leur proposer quelque chose d'adapté, puisque souvent, ce sont des élèves qui n'ont pas du tout le niveau de leur classe d'âge et qui sont parfois des élèves non scolarisés antérieurement. Un gros travail est à faire avec eux, il faut aussi trouver le lieu qui pourra les accueillir, l'établissement qui pourra leur proposer la meilleure solution pour progresser à la fois dans la langue et dans le reste des apprentissages.

Académie de Versailles - Casnav 92

Les mineurs non accompagnés et les jeunes NSA sont souvent les mêmes, les deux problématiques se croisent beaucoup. Pour les plus de 16 ans, la scolarisation est compliquée. Les jeunes mineurs non accompagnés sont d'abord pris en charge par l'ASE, en foyer d'urgence en Ile-de-France pour quelques mois, puis en province.

1. La problématique d'urgence des mineurs non accompagnés

Les CASNAV ne peuvent apporter, seuls, une réponse adéquate et globale aux mineurs non accompagnés de plus de 16 ans.

Une réflexion collective regroupant différents acteurs, avec chacun leurs compétences, est nécessaire, afin de mettre en place un accompagnement global, harmonisé sur l'ensemble du territoire. à ces jeunes mineurs et éviter qu'ils risquent récupérés par divers trafics.

2. Alternatives de formation pour les jeunes primo-arrivants

D'autres acteurs de l'insertion sociale, ayant pour objectifs la formation, l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes, apportent des solutions d'accueil et de formation aux jeunes primo-arrivants.

—> Ainsi certaines maisons familiales rurales (MFR) et certains centres Epide (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) accueillent dans leurs dispositifs de formation des jeunes primo-arrivants.

Une démarche d'accueil et d'insertion : l'exemple de la Maison Familiale Rurale de Gençay dans la Vienne

Chaque MFR est autonome. La MFR de Gençay accueille pour l'année scolaire 2016/2017 deux élèves primo-arrivants sur un effectif de 140 élèves. Ces deux jeunes, âgés de 16 ans, sont francophones avec un petit niveau de français à l'écrit. Ce sont des mineurs non accompagnés, résidant en foyer ou familles d'accueil, présentés à la MFR par les associations qui les accueillent et les hébergent.

Les MFR ne disposent pas de capacités d'accueil spécifiques pour des élèves primo-arrivants. Ceux-ci doivent pouvoir être entièrement intégrés dans les classes, mais bénéficient, comme tous les élèves des MFR, d'un accompagnement individuel. Si le jeune présente les savoirs de base, l'important pour l'équipe de la MFR est sa motivation et son envie, plus que ses réelles compétences scolaires. Pour leur recrutement, les jeunes sont reçus en entretien mais n'effectuent pas d'évaluation pédagogique.

Par sa pédagogie de l'alternance et la force de son réseau de maîtres de stages, l'objectif de la MFR est la valorisation des compétences manuelles et techniques des jeunes, l'orientation vers des formations professionnelles qui les intéressent.

En travaillant conjointement avec d'autres acteurs associatifs ou institutionnels, les MFR pourraient proposer des dispositifs spécifiques d'accueil des jeunes primo-arrivants, francophones ou allophones, axés particulièrement sur leur formation professionnelle.

3. Questions pédagogiques autour des jeunes primo-arrivants francophones

- Une réflexion pédagogique apparaît nécessaire quant à l'apprentissage du français par les jeunes primo-arrivants allophones et les jeunes primo-arrivants francophones peu ou pas francographes.

Ceux-ci pourraient relever de méthodes d'acquisition du français et de dispositifs de scolarisation différents et séparés : une entrée allophonie/FLE-FLS pour les uns, et une entrée illettrisme/FLS pour les autres.

—> Le Casnav des Hauts-de-Seine de l'académie de Versailles propose en ce sens des dispositifs UPE2A lycées pour jeunes primo-arrivants francophones peu francographes.

- Il est à noter également, que dans toutes les académies, les formateurs du Casnav se trouvent face à des situations d'analphabétisme à prendre en charge.

- Les questions pédagogiques que posent l'enseignement du français aux élèves primo-arrivants interrogent l'enseignement du français comme langue de communication, langue de scolarisation, quelle que soit la discipline, quels que soient les élèves, primo-arrivants ou non.

En ce sens, structurer des modules de formation universitaire en FLS/FLSco, inscrits dans la formation initiale de tous les enseignants, répondrait à un besoin observé par les Casnav dans le cadre de leur mission de formation (notamment lors des formations d'initiative locale (FIL)) auprès des enseignants des classes ordinaires.